



**PRÉFET
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général aux
affaires départementales**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale présentée
par la société PE DE MANDRES LA COTE
sur le territoire de la commune de Mandres-la-Côte**

Conformément au Code de l'environnement, la préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n° 52-2025-07-00039 du 08 juillet 2025, la réalisation d'une enquête publique **du lundi 22 septembre 2025 au mardi 21 octobre 2025 inclus**, portant sur la demande présentée par la société PE DE MANDRES LA COTE en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire de la commune de MANDRES-LA-COTE.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur support papier, en mairie de MANDRES-LA-COTE
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation/Enquete-publique>

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de MANDRES-LA-COTE aux heures d'ouverture au public et de permanence du commissaire enquêteur ;
- par voie postale au commissaire enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête, Mairie de Mandres-la-Côte – Rue de Bourgogne – 52800 MANDRES-LA-COTE ;
- par voie électronique à l'adresse : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr. Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture.

M. Yannick PICARD, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

En mairie de MANDRES-LA-COTE

- le lundi 22 septembre 2025 de 09 h à 12 h,
- le mercredi 1^{er} octobre 2025 de 14 h à 17 h,
- le samedi 11 octobre 2025 de 09 h à 12 h,
- le vendredi 17 octobre 2025 de 14 h à 17 h,
- le mardi 21 octobre 2025 de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'environnement) ainsi qu'en mairie de MANDRES-LA-COTE. Ils seront également consultables sur le site internet de la Préfecture à l'issue de l'enquête.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société PE DE MANDRES LA COTE. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Théophile PERRIN - société PE DE MANDRES LA COTE – 188 Rue Maurice Béjart – 34184 MONTPELLIER ou au Bureau de l'Environnement de la Préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT – adresse postale : CS 42011 – 52011 CHAUMONT Cedex).